

Assemblée des délégués du 11 décembre 2023

Présidence :	Elie Alexandre
Présents :	Bongard Serge Brasey Yvan Keusen Jean-Daniel Ney Sébastien Tapia Virginie Catano Sarah (consultante)
Excusé :	Hotz Patrick
Comité directeur	Collaud Magali (caissière) Wolf Béatrice (secrétaire) Cotting Philippe Cuany Didier Guerry Claude-Alain Guinnard Sébastien Leuenberger Nicolas Rossel Serio Anne-Paule Savoy Nicolas
Excusé :	Sudan Benoît (consultant)

Lieu : Ecole de Delley, Route de Portalban 16, 1567 Delley – 18h30

M. Alexandre Elie, président, ouvre l'assemblée à 18h30.

Conformément aux statuts de l'Association art. 10 al. 2, l'assemblée a été convoquée par le Comité de direction dans les délais légaux, par convocation personnelle, par courriel, affichage aux piliers publics et parution dans la feuille officielle du canton de Fribourg du 1^{er} décembre 2023, selon l'ordre du jour suivant :

1. Salutations
2. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 30 mai 2023
3. Budgets 2024
 - 3.1 Présentation des budgets de fonctionnement
 - 3.2 Rapport de la commission financière
 - 3.3 Approbation
4. Agrandissement du Cercle Scolaire du Devin
 - 4.1 Avancement des travaux
 - 4.2 Rapprochement AISDPG – Vallon
 - 4.3 Vote de principe
5. Informations et divers

1. Salutations

M. Elie salue les personnes présentes et excuse M. Hotz et M. Sudan. Il soumet l'ordre du jour à l'assemblée. Aucune remarque n'est formulée quant au mode de convocation.

2. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 30 mai 2023

Le PV est accepté sans remarque.

3. Budgets 2024

3.1 Présentation des budgets de fonctionnement

M. Guinnard présente le budget de fonctionnement 2024 :

Scolarité obligatoire comptes 21 :

- 2120.3130.00 Frais téléphone, affranchissements, cotisations : CHF 8000.- sont prévus pour une solution de filtrage qui était, jusqu'à maintenant, fournit gratuitement par l'Etat de Fribourg. Depuis 2024, le filtrage est à la charge des communes. Le montant est prévu pour la mise en place de la première année, après un abonnement sera conclu.
- 2120.3130.01 Transport scolaire : Suite à une nouvelle directive, un accompagnant sera présent dans les bus dès la rentrée 2024, le coût a été calculé au prorata
- 2120.3133.00 Frais d'hébergement informatique : Afin d'améliorer la communication et regrouper les informations, un site internet dédié à l'AISDPG va être créé (CHF 2300.-). Le coût total du site internet est supérieur mais est ventilé sur plusieurs rubriques.

Bâtiments scolaires comptes 217 :

- 2170.3010.00 Traitement du personnel : La comptabilisation est différente de l'année précédente ; le salaire brut doit figurer.
- 2170.3110.00 Achat machines, mobilier et matériel : Acquisition d'une timbreuse.
- 2170 3133.00 Frais d'hébergement informatique : site internet ventilé sur plusieurs rubriques.

Accueil de jour 218 :

- 2180.3010.00 Traitement du personnel : La comptabilisation est différente de l'année précédente ; le salaire brut doit figurer.
- 2180.3052.00 : Cotisation caisse de prévoyance : Rattrapage LPP pour trois employées.

- 2180.4260.00 à 03 : Le tarif des prestations de garde a été augmenté en août 2023, après procédure légale.

Finances et impôts :

- 9610.3401.00 Intérêts des dettes : Un emprunt arrive à échéance et sera à renouveler. Au vu de la conjoncture et de l'augmentation des taux d'intérêts, l'estimation s'est vu prudente.

Il ressort de ce budget une participation par commune de fr. 604'545.- soit une augmentation d'environ 8% par rapport à 2023.

3.2 Rapport de la commission financière

M. Keusen prend la parole et lit le rapport de la commission financière. Celle-ci émet un préavis favorable.

3.3 Approbation

Le budget est approuvé par l'assemblée à l'unanimité.

4. Agrandissement du Cercle Scolaire du Devin

4.1 Avancement des travaux

M. Savoy annonce qu'une discussion pour un rapprochement, au niveau de l'école primaire, a eu lieu entre l'AISDP et la commune de Vallon. Qu'elle rejoigne le cercle scolaire ou non, un agrandissement est nécessaire.

M. Fischer, architecte, a été consulté et une prochaine séance est prévu le 14.01.2024.

4.2 Rapprochement AISDPG – Vallon

M. Savoy continue :

Si Vallon rejoint le cercle scolaire, les charges seront réparties et les coûts seront moindre pour Delley/Portalban et Gletterens. Pour le projet d'agrandissement, celui-ci comprendra davantage de salles si les élèves de Vallon sont intégrés.

Actuellement, il est difficile d'en dire plus avant que des décisions officielles ne soient prises. En effet, l'approbation du canton est nécessaire ainsi que des assemblées communales, selon l'investissement. L'intégration serait prévue pour 2025-2026.

Si le cercle scolaire s'agrandit la salle « borgne » qui est passée par plusieurs utilisations, servirait à l'agrandissement de l'AES. Mme Rossel-Serio attend des directives du SEJ afin de connaître les possibilités.

M. Bongard demande l'avenir de la salle de classe de Portalban.

M. Savoy répond que cela dépendra de la démographie. En effet, selon l'expérience vécue, du projet de construction à la livraison d'un nouveau bâtiment, les choses peuvent évoluer mais l'objectif est de tout regrouper au Centre du Devin à Gletterens. Les leçons de rythmiques pourraient se dérouler à Delley, si le projet de salle communale voit le jour.

M. Elie s'interroge à quel stade en est la réflexion du côté de Vallon. M. Savoy répond qu'ils attendent un retour de l'assemblée de ce soir pour aller de l'avant.

M. Elie aimerait connaître leurs motivations. M. Cotting répond qu'il s'agit sans doute de la proximité ainsi que des transports. St-Aubin est aussi en train de réévaluer la capacité de ses infrastructures.

M. Bongard demande la tendance de l'avis du Codir. M. Cotting répond que dans nos bâtiments, de nombreux locaux ne sont plus utilisés selon l'objectif initial. L'espace devient restreint et il est nécessaire de s'agrandir.

M. Brasey souhaiterait savoir l'avancée du projet d'agrandissement. M. Savoy répond qu'il n'y a que l'ouverture du mandat et les premières réflexions.

Mme Tapia s'interroge sur l'avenir des classes de la commune de Vallon. On lui répond que les élèves seront scolarisés à Gletterens.

M. Elie demande si le projet d'agrandissement fera l'objet d'un concours.

M. Savoy répond que cela n'est pas nécessaire si l'objectif est de garder le même style architectural.

M. Guinnard rappelle qu'une collaboration avec la commune de Vallon permettrait une répartition des charges avec un partenaire supplémentaire. Une nouvelle construction de grande envergure ne sera sans doute pas envisageable pour les seules communes de l'AISDPG.

Mme Catano ajoute que la qualité de l'enseignement a également été pris en compte dans le projet d'agrandissement, indépendamment de sa taille : Chaque classe bénéficierait de l'accès aux mêmes infrastructures et une synergie entre les élèves de tous âges est favorisée. Actuellement, il manque de locaux pour des cours interdisciplinaires. L'école d'aujourd'hui est orientée sur l'échange et met l'accent sur le regroupement.

M. Brasey s'interroge sur l'effectif des enseignants. Mme Catano explique que si les classes de Vallon ferment, les enseignants de Vallon ne seront pas transférés d'office à Gletterens. L'état doit retrouver du travail à ses employés mais des règles

sont en vigueur et un ordre chronologique est à respecter par les établissements concernant les départs lors de fermeture.

M. Guerry relève qu'il y aura des incidences sur la charge de travail des RE. Mme Catano informe que le taux d'occupation d'un/e RE est calculé selon le nombre d'élèves. Dans son cas, une augmentation du taux ou l'attribution d'un adjoint feraient partie des solutions.

M. Savoy informe que l'accueil restera à son emplacement actuel après l'agrandissement.

4.3 Vote de principe

L'assemblée accepte à l'unanimité le rapprochement de l'AISDPG – Vallon.

M. Cotting annonce que la commune de Vallon sera informée par un courrier officiel et que la procédure va suivre son cours. Il y a environ un an, des montants (coûts, amortissements et répartition des charges) avaient déjà été présentés à l'exécutif de Vallon afin de les informer en vue de leur démarche.

Cette décision engendrera la modification des statuts de l'association et nécessitera probablement l'approbation des assemblées communales. Selon le plafond d'investissement, un processus de validation doit être examiné car il est possible qu'un référendum obligatoire soit nécessaire afin de soumettre l'objet à la population.

L'étude demandée à M. Fischer doit être un projet modifiable ; variante avec ou sans Vallon. Selon l'état de l'effectif actuel, la rentrée 2024 pourra se faire sans ouverture de classes mais à la rentrée 2025, cela sera nécessaire.

5. Informations et divers

M. Ney profite de cette séance pour annoncer que le tournoi Sekulic 2024 se déroulera sur et aux abords des terrains de foot de Gletterens et de Portalban. Une séance entre des représentants l'AISDPG et M. Hoser, Président d'organisation, aura lieu la semaine prochaine. Actuellement, le comité du Sekulic attend des directives de sécurité de la part de la Police Cantonale. Des plans de la manifestation seront prochainement transmis aux parties concernées. Si la salle polyvalente devait être utilisée, une demande officielle sera faite et le sol sera protégé. Une séance d'information sera organisée en janvier 2024 afin d'informer la population.

M. Savoy annonce que le recours portant sur la clôture du terrain n'a pas été retenu. Les travaux pourraient commencer mais il est préférable d'attendre que le tournoi Sekulic soit passé.

Mme Catano souhaite connaître le temps d'utilisation de la salle polyvalente à l'occasion de cette manifestation. M. Ney lui répond qu'actuellement il est trop tôt pour le dire mais qu'il a été rappelé que l'école était prioritaire pour l'utilisation de la halle.

Mme Rossel-Serio annonce qu'une convention régissant l'accueil des enfants du cercle dans les structures de Belmont-Broye et de St-Aubin durant les vacances scolaires a été signée dernièrement.

M. Elie remercie le comité directeur, les délégués ainsi que la secrétaire pour le travail effectué tout au long de l'année et clôt l'assemblée.

Ainsi fait à Gletterens, le 11 décembre 2023

Au nom de l'assemblée des délégués

La secrétaire
Béatrice Wolf

Le Président
Alexandre Elie